

FINANCE-LA-NEUVE INTERPELLE

Nous sommes un groupe de citoyens issus des Cafés citoyens « Repenser l'économie » organisés en 2010 à Louvain-la-Neuve en collaboration avec la Maison du Développement Durable (MDD).

Nous avons formé le groupe local de FINANcité à Louvain-la-Neuve.

Nous sommes convaincus que la finance doit être au service de la société et non l'inverse, comme c'est le cas actuellement. C'est pourquoi nous avons organisé une projection et un débat à partir du film « Inside job » pour expliquer et faire comprendre les raisons et les enjeux de la crise financière.

Nous constatons que depuis l'apparition de cette crise en 2008, les banquiers (le monde de la finance) n'ont rien compris et n'ont rien appris. Leur arrogance, leur recherche insatiable du profit le plus rapide, à n'importe quel prix, sont loin d'avoir diminué. La spéculation va bon train, merci ! Les agences de notations continuent sans remords d'imposer leur dictature à la planète. Bref, la domination des créanciers est sans partage, obsédés qu'ils sont par la privatisation des profits et la socialisation des pertes qu'ils ont eux-mêmes occasionnées. Ils prétendent imposer l'austérité à tout le monde, ... sauf à eux mêmes !

Les hommes et femmes politiques restent soumis à leurs oukases. Les citoyens n'ont rien à dire.

Nous en avons assez.

Or les solutions sont connues et les remèdes existent. Pour l'illustrer, nous donnons en annexe les résultats du travail de l'atelier « Finance » qui s'est tenu lors du Forum « [One people, One planet](#) » fin du mois d'août de cette année à Louvain-la-Neuve et auquel notre groupe a participé. Ces conclusions coïncident parfaitement avec le discours que Monsieur Philippe Maysdadt, Président de la BEI, a prononcé en clôture du Forum. Nombreux par ailleurs sont ceux qui ont fait une semblable analyse et préconisé ce type de mesures, notamment des économistes tels que J. Stiglitz et P. Krugman.

Il s'agit là de simple bon sens. L'histoire nous apprend d'ailleurs que chaque fois que la finance n'a pas été contrôlée de l'extérieur, elle a conduit à des catastrophes. Adam Smith lui-même excluait la sphère financière de la logique d'un marché libre et concurrentiel (Ibrahim Warde dans « Manière de voir, Crise bancaire », Le Monde Diplomatique, octobre – novembre 2011).

Avec FINANcité, nous interpellons les parlementaires européens et Finance Watch qui a l'ambition de « devenir le Greenpeace de la finance » : nous voulons savoir POURQUOI de telles mesures ne sont pas SYSTEMATIQUÉMENT LARGEMENT PRESENTÉES ET DISCUTÉES et QUI s'oppose au débat, à la décision et à la mise en œuvre. Nous voulons que les raisons et les responsabilités soient clairement identifiées et connues de tous. En 1945, après la libération, Camille Gutt, Ministre des Finances de Belgique puis premier Président du FMI, a pris des mesures audacieuses et courageuses pour nettoyer l'excès de dettes et de liquidités issu de la guerre. N'y aurait-il personne pour faire une ré-ingénierie financière porteuse d'une valeur véritable et casser cette ingénierie de la finance qui détruit nos sociétés ?

Finance la Neuve et FINANcité

ANNEXE

FORUM ONE PEOPLE ONE PLANET NOUVEAU PARADIGME DE LA FINANCE

Atelier participatif du dimanche 28 août 2011

Conclusions du groupe "Remettre la finance au service de l'économie"

La vision

Une finance au service de l'économie

Constat

1. La finance domine excessivement les échanges économiques. Elle s'est ainsi diffusée insidieusement et a pris de plus en plus d'importance dans les domaines économiques, sociaux, environnementaux et politiques.
2. En faisant croire que la performance financière est mesurable, fiable et la mesure de tout, elle amène à penser qu'il existe des solutions faciles et simples à des problèmes complexes :
 1. pour la gestion tant des entreprises que des organisations et des institutions ;
 2. pour la gestion du personnel (par exemple les bonus individuels qui entraînent une concurrence accrue au sein du personnel) ;
 3. pour la gestion des patrimoines personnels.
3. La finance fait régner la conviction que l'enrichissement est légitime, utile et crée de la valeur sans aucune référence à d'autres valeurs et sans aucune contrainte sociétale.
4. Ce faisant la finance favorise dans les entreprises des comportements orientés vers la recherche exclusive de l'intérêt personnel et du profit qui induisent une vision à court terme, la concentration des activités et la formation de monopoles et d'oligopoles, alors que l'entreprise est aussi ou surtout un lieu d'intérêt collectif (l' « intérêt social », l' « affectio societatis »).
5. La finance fait croire à l'efficacité absolue du marché pour combattre les régulations et les taxes tout en augmentant l'opacité des marchés et ses marges bénéficiaires. La finance fait croire que l'objectif de liquidité est un but en soi, qui justifie des soutiens illimités alors que la liquidité ne sert surtout qu'à elle-même.
6. La finance diffuse ces idées dans tout le système éducatif (notamment les facultés économiques et business schools) influençant ainsi des comportements et attitudes qui lui sont favorables.

7. La finance induit une psychose dans la population en faisant croire que le profit est à la portée de quiconque veut faire fructifier son argent, d'où le succès des sicavs (un vol à ciel ouvert) et des conseillers en gestion de « fortune » (voir USA).

Propositions pour une transition

1 Mesures touchant les banques

- A) La séparation entre les différents métiers : un même acteur ne peut pas jouer des rôles différents (banque de dépôt et banque d'affaire) qui mènent à des conflits d'intérêt ; il n'est, de plus, pas sain que des banques de dépôt puissent utiliser ces dépôts pour financer des opérations spéculatives. Les régulations de la concurrence doivent être appliquées plus strictement aux banques, notamment lors de fusions-acquisitions. La fiscalité et la régulation des banques doivent pénaliser la taille excessive par rapport au PNB du pays-hôte. Ce qui entraînerait :
1. une diminution de la taille des institutions, un accroissement de leur nombre et de la concurrence.
 2. la spécialisation et la diversité des institutions.
- B) Encourager (eg. via la fiscalité) les formules de banques coopératives, mutuelles... en restant TRES attentif à la qualité de la gestion de ces institutions. Ces formes sont particulièrement importantes pour les activités de micro-finance.

2 Les règles de protection des clients

- A) Appliquer correctement les aspects relatifs à la protection des investisseurs des Directives MIFID, renforcer le dispositif et l'étendre aux produits d'assurance-épargne ;
- B) Pour tout instrument financier distribué aux particuliers, prévoir un avis donné par une ou plusieurs agences spécialisées ;
- C) Pour la micro-finance, prévoir une régulation adaptée à la spécificité de l'activité.

3 La fiscalité des transactions

Appliquer la taxe Tobin¹, meilleur moyen de décourager la frénésie financière et la spéculation néfaste sans pénaliser les arbitrages et autres opérations financières dont la valeur ajoutée est suffisante pour supporter une petite taxe. Cette taxe peut servir à renforcer les infrastructures de marché (chambres de clearing) et, en général, compenser les Etats pour le risque systémique

¹ Moins utile, semblerait-il, si l'on décidait de séparer l'activité des banques, entre banques d'épargne et de transactions (banques de dépôt). Les banques d'affaires pourraient continuer à faire ce qu'elles veulent, mais sans aucune garantie étatique.

qu'ils assument encore trop largement.

4 Produits financiers et marchés

- A) Contrôler les CDS : les considérer comme de véritables assurances avec par conséquent l'exigence de sous-jacents réels ;
- B) Soumettre tous les produits financiers à l'exigence de marchés transparents dans leur fonctionnement et leur information et éviter les conflits d'intérêts des agences de notation (interdiction de leurs activités de consultance) ;
- C) Revoir la partie de MIFID concernant l'internalisation des ordres de bourse afin de ne plus l'autoriser. Interdire les prêts d'actions, ou au moins exiger un accord formel des détenteurs finaux, et la clarté de leur rémunération ;
- D) Contrôler les ventes à découvert, en régulant le prêt de titres, entre autres en imposant l'accord du preneur de risque final sur le prêt de titre, et en imposant la transparence.

5 Bonus

- A) Prévoir a priori et dans la clarté les critères d'attribution, et les afficher (par exemple dans agences bancaires pour ce qui concerne le personnel commercial) ;
- B) Si le bonus dépasse un pourcentage donné du salaire moyen de l'institution, le bénéficiaire reste responsable en cas de faillite de l'entreprise ainsi que si celle-ci est condamnée pour avoir enfreint les règles de la concurrence, les lois sociales, causé des dégâts à l'environnement ...
- C) Si une banque attribue des bonus et primes, elle doit procéder à l'évaluation de leur impact sur la satisfaction des clients et sur la politique de risques.

6 Responsabilité sociétale des entreprises

- A) Instituer un *rating* des banques en matière de RSE ;
- B) Les investissements socialement responsables (ISR) :
 1. existence de critères de sélection et d'exclusion clairs des entreprises ;
 2. interdiction pour le gestionnaire de prêter les titres et d'accepter pour lui-même des rétrocessions de commissions ;
 3. obligation pour le gestionnaire de fonds ISR d'aller voter avec ses titres et de faire rapport sur ses interpellations et ses votes sur toutes questions touchant à la gouvernance, la politique de rémunération, les matières liées à la concurrence, l'environnement, la gestion sociale, etc ;
- C) Certification des gestionnaires de Fonds ISR (donc des Investisseurs SR) ;

D) Développer les aspects de mesure de la performance sociétale, de l'impact environnemental, financier, etc pour la micro-finance.

7 Seuls les actionnaires qui votent ont droit à la totalité du dividende²

² Ce point est évidemment provocateur. L'idée de base est de proposer le moyen de renforcer une démocratie d'entreprise et de rappeler les responsabilités des actionnaires vis à vis des administrateurs et, par ricochet, celles de ces derniers. Une « sanction » financière est un bon outil. On pourrait également dire « les actionnaires qui votent en Assemblée générale perçoivent une rémunération complémentaire », ou quelque chose du genre. Les modalités pratiques doivent être étudiées.